

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS SUR LES EAUX DU DOMAINE PUBLIC DU LOIRET

ASSEMBLEES GENERALES DU 18/11/2023

SALLE DES FÊTES DE BOU

ACCUEIL des participants

Le Président accueille les participants et donne la liste des absents excusés :

Membres adhérents en 2023 présents :

Messieurs FABRE (E20), PEYNOT (E20), GUERIN Gilbert (F1), BRONDEAU (F2), COUTANT (F7), VIROULEAU (F10), CATHELIN (F10), GAUTIER (F10), PEIGNE (F10), PUJOL (F11), POIGNARD (F11), GUERIN Philippe (F13), DENIS (F13), VINCENT (F13), CREUSILLET (F13), VINCENT (F14), GIRAULT (F15), TARDITS (F17), MARTIN (G2), GAUTHIER Thierry (G4), BOSTYN (G5),

Membres excusés

Messieurs TINSEAU (Président FD 45, invité), GABRIS (Pêcheur professionnel invité), COLIN (E18), PRADIER (F1) BURNEAU (F7), GUILLEMARD (F7), LAMOTTE (F9), GOGET (F13), MENIGOT (F17), MEUNIER (G3), GAUTHIER Sylvain (G4), GARREAU, CADOUX (G5)

Assistent

Messieurs BOUQUET (E20), GUYOT (Pêcheur professionnel Invité), DENIS (F14), LOBBEDEV (G2), FARNEAULT (futur pêcheur G5), LINGE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 14 h 45

Le Président rappelle les motifs qui ont conduit à réunir une Assemblée Générale Extraordinaire modificative des statuts. Cette AGE doit se tenir avant le 2 juin 2024 :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation des modifications statutaires – Articles 12 (modifié) 14 bis (nouveau)
- Adoption des statuts modifiés de l'ADAPAEF conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 modifié par arrêté du 2 juin 2023

Après avoir expliqué les modifications et avoir répondu aux questions de l'Assemblée, les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité. Le Président remercie les adhérents pour leur confiance et transmettra les documents à la Fédération Départementale de la Pêche du 45 (PV e l'AGE, nouveaux statuts)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – 15 h 00

Le président ouvre la séance en présentant notre invitée, à savoir madame Caroline PENIL chargée de mission à l'O.F.B pour le développement de l'outil **CESMIA, pour la pêche aux engins et aux filets en eau douce**, outil du suivi national de la pêche aux engins par des déclarations de captures par voie informatique. En effet depuis de nombreuses années, les déclarations se font sur papier et il s'avère que les retours sont peu importants

L'intervention de madame PENIL nous permet de mieux comprendre la philosophie de la démarche et la présentation de l'outil. A compter de la saison prochaine, pour ceux qui le désirent, les déclarations pourront se faire par ce moyen.

Attention, il est clair que **déclarer ses captures deviendra obligatoire et remettra en cause le renouvellement des licences de pêche** en cas d'absence de déclaration. (Papier ou informatique)

La présentation a suscité beaucoup d'intérêt de la part des pêcheurs, en témoignent les nombreux échanges et questions.

Au nom de l'Assemblée, le Président remercie chaleureusement madame PENIL pour la clarté de sa présentation et pour sa disponibilité à notre rencontre. Elle reste joignable sur son mail **caroline.penil@ofb.gouv.fr**

Vous trouverez en pièce jointe le diaporama de madame PENIL

Le Président note qu'il y a environ 1/3 de l'effectif de l'association présent (21 émargements + Bruno Bordeaux)

Ordre du jour

PV de l'AG 2022

Le PV de l'AG 2022 : adopté à l'unanimité

Rapport moral

Remerciements à :

- L'équipe qui anime l'association
- La DDT et particulièrement Mme Gastellier qui quitte ses fonctions.
- La Fédération pêche 45 qui sert de siège à l'ADAPAEF et assure le secrétariat de l'association, son Président, son CA et son équipe, particulièrement Dominique Tinseau, Thierry Gauthier, Bruneau Bordeaux et Madame Mermillot pour la délivrance des licences...
- La Commune de Bou qui nous accueille depuis de nombreuses années (à laquelle il faudra faire un chèque de 50€ au profit de la coopérative scolaire), Xavier Denis qui a préparé la salle

Le point sur les licences de pêche :

- Licences : 63 en 2023, soit un nombre relativement stable. Il est intéressant de noter que nous avons perdu 5 pêcheurs mais que nous en avons retrouvé 9 de plus qu'en 2022. Est-ce un regain d'attractivité de notre type de pêche ou est-ce simplement un fait conjoncturel, nous verrons dans les années à venir. Il faut continuer à informer les citoyens de cette possibilité de pêcher avec des engins.
- Présentation des licences ouvertes par lot et des attributions : aucun pêcheur sur les lots F3, F4, G1, et des disponibilités sur la plupart des autres lots (63 pêcheurs pour 136 licences). Deux lots libres en 2022 F5 et F12 ont retrouvé des pêcheurs.
- Un questionnaire apparaît au sujet du lot F6, car ce lot existe dans l'atlas des lots de pêche 2023-2027 mais il n'offre aucune licence au niveau du règlement technique. Personne dans l'Assemblée, y compris les plus anciens et les plus impliqués, notamment Robert Guyot, pêcheur professionnel, ne peuvent expliquer ce fait. Il s'avère que ce lot intéresserait fortement de futurs pêcheurs, habitant sur ce secteur, et qui, pour le moment ne sont positionnés sur aucun autre lot.
Il est demandé au Président d'inscrire ce questionnaire lors de la commission technique annuelle au sein de la DDT et d'essayer d'obtenir des licences sur ce lot quitte à en demander moins sur des lots qui sont historiquement vides.

- Le Président rappelle la procédure pour l'obtention d'une licence (date limite pour une demande : 15/12/2023) et invite à consulter les sites Le site www.federationpeche.fr/45 puis cliquer fédération puis sur ADAPAEF
- Le site de la préfecture <https://www.loiret.gouv.fr/>, puis tapez dans le moteur de recherche « **Licences de pêcheurs amateurs** »
- Le site de la Fédération nationale des ADAPAEF : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

Il rappelle également la liste des engins autorisés selon les périodes (toute l'année et pendant l'ouverture aux carnaissiers)

Rapport d'activité

L'ADAPAEF a participé à l'opération Loire Propre, à la Fête du Port de Guilly, à la Fête de la Sange, le festival de Loire et a organisé une journée conviviale d'échanges de pratiques chez Gilles Coutant à Bouteille, à Guilly, à laquelle ont participé 14 personnes dont 8 nouvelles. Lors de cette journée, l'accès à la Loire a donné lieu à des échanges inquiets sur les possibilités offertes qui deviennent de plus en plus rares (ex : le port de Châteauneuf sur Loire)

L'ADAPAEF a été présente dans de nombreuses instances : Fédération Pêche 45, LOGRAMI, F.N.P.F, F.N.A.D.A.P.A.E.F, DDT, et a statutairement organisé deux conseils d'administration les 9/05 et 10/10/2023.

Communication

La communication fait l'objet de la parution, 1 fois par semestre, de la publication de « Au fil de l'eau » Cette année, deux numéros sont parus (le 19 et le 20). Les éditos de ces deux numéros ont mis en évidence un nouveau chantier initié par nos instances nationales dans le cadre de la reconnaissance d'un Patrimoine Culturel Immatériel (P.C.I) par l'UNESCO. Il est très important que nous nous emparions de cette initiative car cela nous permettra de défendre, face à certains détracteurs, la notion de préservation du Patrimoine.

Un travail devra être mis en œuvre vers les médias locaux et régionaux pour faire connaître et reconnaître nos actions vis-à-vis du grand public. (Presse, radio)

Rapport Financier

Le rapport financier de l'exercice 2023 fait apparaître **des recettes de 12525.80 €** et des dépenses **de 12025,88 €**. Après encaissements et versements aux différents organismes, **le résultat de l'ADAPAEF s'élève à 499,92 €** pour l'exercice 2023.

Le bilan financier 2023 de l'association s'établit à 7576,92 €, dont 2476,92 € sur le compte courant Caisse d'Épargne et 5 100,00 € sur le livret A.

S'agissant des recettes, **la cotisation ADAPAEF n'augmente pas à nouveau et reste à 15 € pour les majeurs et 1 € pour les mineurs** (Pour info la cotisation de l'ADAPAEF était à 17 € il y a 10 ans). Les autres cotisations (CPMA, cotisation fédérale et FNADAPAEF) augmentent légèrement. Tarif sous réserve du vote à la FD45 du 1^{er} décembre 2023

CPMA + 3 € pour les majeurs et +2 € pour les mineurs
 FD45 + 2 € pour les majeurs et +1 € pour les mineurs
 FNADAPAEF + 1 € pour les majeurs

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné aux responsables.

Projet d'activités 2024

Reconduction des actions

- Participation aux réunions statutaires, de la Fédération de pêche du 45, de la F.N A.D.A.P.A.E.F, du LOGRAMI et des réunions administratives avec la DDT
- Opération Loire propre Mars 2024
- Fête du port de Guilly Mai 2024
- La Fête de la Sange en septembre 2024
- A la journée d'échange de pratiques et de convivialité fin juin 2024
- Au Fil de l'eau n°21 et n°22

A conduire en 2024

- Poursuivre le guide des pratiques
- Travailler sur le concept de Patrimoine Culturel Immatériel
- Rencontrer les médias locaux pour mieux faire connaître nos activités et nos actions (Canton infos, France Bleu « Reflets de Loire », Presse locale, ...)

Projet de budget

Pour ces activités de l'association, **un budget prévisionnel pour 2024 est présenté en équilibre, à hauteur de 9640 € en recettes et 8915,50 € en dépense, sur une hypothèse de 60 adhérents.**

Le rapport d'activités, le projet d'activités, le montant des cotisations 2023 et le projet de budget 2024 ont été votés à l'unanimité.

Le président remercie l'Assemblée pour sa confiance exprimée lors de ces différents votes.

Question diverses au cours des différents échanges

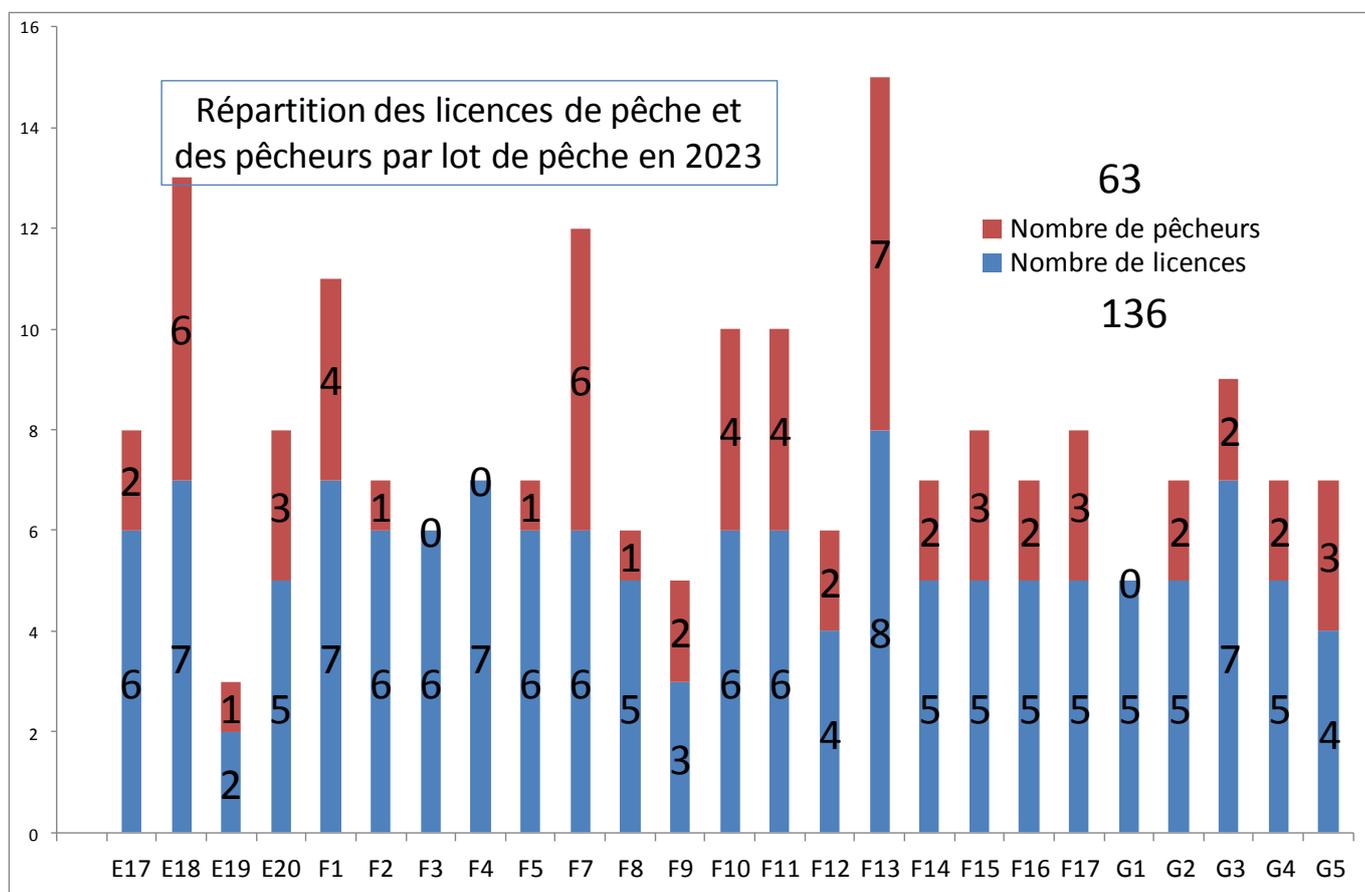
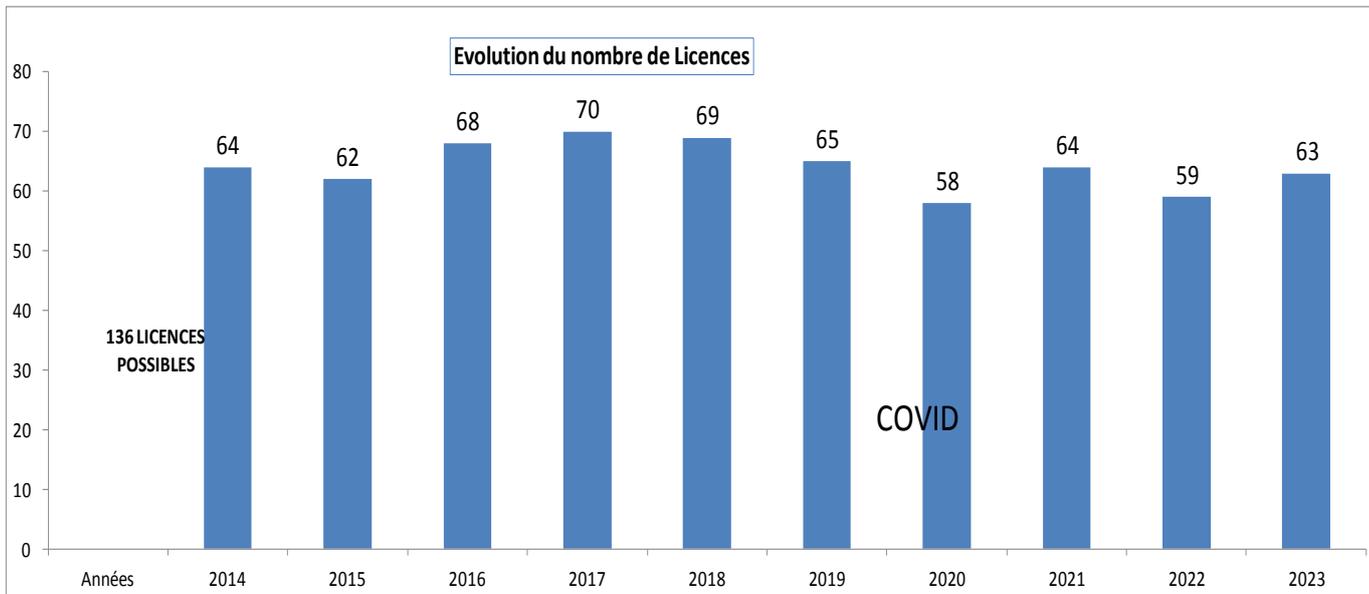
Un adhérent signale avoir été verbalisé par la gendarmerie concernant sa circulation avec sa voiture sur une levée de Loire malgré le fait qu'il été porteur des sa licence de pêche. Le problème est réel dans le département car bien souvent les services de gendarmerie ignorent le contenu d'un **arrêté du 20 septembre 2011 émanant du Conseil Général signé par son Président de l'époque Eric DOLIGE** autorisant les pêcheurs à circuler sur les levées quand ils étaient en action de pêche. Nous annexerons à ce compte rendu le dit arrêté. Pour le moment il n'a pas été remis en cause.

Une idée intéressante a été soumise à l'Assemblée Générale concernant une action autour de la cuisine des poissons de Loire sur le secteur de Beaugency Meung par Benoit Martin, pêcheur sur le lot G2. Recettes, dégustation, concours, ...à suivre

L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 00 le Président remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié en profitant du Beaujolais nouveau

Signé par :

Le Président Gilbert GUERIN le secrétaire de séance Gilles COUTANT



Rapport Financier (Nombre d'adhérents : 63)

Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
BANQUE POSTALE POUR MEMOIRE			
BP CCP	86,89 €	Frais de compte BP	29,65 €
LIVRET A 2023	3,00 €	Virement sur CE	3675,00 €
Virement Livret A	3595,49 €	Clôture BP	-19,37 €
	3685,38 €		3685,28 €
Pêcheurs amateurs - Remise 1 53 pêcheurs	4868,20 €	Prélèvements fédération 04/04/2022	5041,20 €
Pêcheurs amateurs - Remise 2 9 pêcheurs	662,80 €	Prélèvements fédération 20/06/2022	662,80 €
Pêcheurs amateurs - Remise 3 1 pêcheur	96,80 €	Cotisation fédé nationale (60 pêcheurs réglés)	600,00 €
Ecart prélèvement fédé 04/04/2023	173,00 €	Chèque rejeté	96,80 €
Virement Fédé – 45 cartes	200,00 €	Frais de réunion	281,00 €
Virement Fédération	1350,00 €	Frais de tenue de compte	30,00 €
Virement BP vers CE	5175,00 €	Achat matériel	155,08 €
		Souscription livret A	5100,00 €
		Cotisation Loire Bretagne (2 années)	59,00 €
TOTAL RECETTES CE	12525,80 €	TOTAL DEPENSES CE	12025,88 €
Solde CCP au 31/12/2022	0,00 €		
Solde BP au 31/12/2022	1977,00 €		
Résultat de l'exercice C/CE 2023	499,92 €		
Relevé CE 31/10/2023	2476,92 €	DEBITS ATTENDUS	
		Coopérative scolaire Ecole de Bou	50,00 €
		Complément cotisation FN ADAPAEF	30,00 €
		Estimation pot AG	100,00 €

Rapport Financier (Bilan)

DISPONIBLE AU 31 OCTOBRE 2023

BILAN AU 31.10.2022		Justificatif de l'excédent 2022	
Solde au 01/01/2023	1977,00 €	Relevé CCP	0,00 €
Recettes 2023	12525,80 €	Relevé CAISSE EPARGNE	2476,92 €
TOTAL	14502,80 €		
Dépenses 2023	12025,88 €		
EXCEDENT 2023 au 31/10/2023	2476,92 €	TOTAL	2476,92 €
Livret A CE	5100,00 €	Livret A CE	5100,00 €
		TOTAL	7576,92 €

BILAN PREVISIONNEL 2023 à la date du 31/10/2023

Au 31/10/2023 l'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de **7576,92** (7159,28€ fin 2022 et 6933,82 fin 2021)

Le résultat de l'année est de **+ 499,92 €** desquels il faut retirer les chèques en instance d'encaissement et le coût du pot de cette AG, soit au total environ 180€) La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement de l'association

L'état des finances permet donc d'envisager des investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations sans avoir à augmenter la cotisation de 15 €/an

Budget prévisionnel (Base : 60 pêcheurs)

Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
Pêcheurs amateurs - Remise 60 pêcheurs	7000,00 €	Prélèvements fédération	6100,00 €
Virement Fédération	1500,00 €	Cotisation fédé nationale (60 pêcheurs réglés)	600,00 €
		Frais de réunion	400,00 €
Frais engagés non remboursés	1000,00 €	Frais engagés non remboursés	1000,00 €
Produits financiers livret A (estimés)	140,00 €	Frais de tenue de compte	36,00 €
		Achat matériel	500,00 €
		Dépenses imprévues	200,00 €
		Cotisation Loire Bretagne	29,50 €
		Coopérative scolaire Ecole de Bou	50,00 €
TOTAL RECETTES CE	9640,00 €	TOTAL DEPENSES CE	8915,50 €
Résultat de prévisionnel de l'exercice CE 2024	724,50 €		
Solde BP au 31/12/2023	1700,00 €		
Livret A	5100,00 €		

Assemblée Générale Ordinaire A.D.A.P.A.E.F 45 – samedi 18 novembre 2023 - Bou

CARTES DE PECHEES 2024

Pêcheur Amateur aux Engins et aux Filets

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	ADAPAEF 45	FNADAPAEF	TOTAL	Licence DDT Trésor public	TOTAL
Carte PAEF Majeur	40,20 €	36,60 €	15,00 €	11,00 €	102,80 €	29,85 €	132,65 €
Carte PAEF Mineur	5,20 €	13,00 €	1,00 €	1,00 €	20,20 €	29,85 €	50,05 €

Carte personne majeur : Réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français

Carte interfédérale majeur : Réciprocité dans 86 départements français

	CPMA RMA (FNFF)	Cotisation fédérale (FD45)	AAPPMA	Timbre interfédéral	TOTAL
Carte Majeur	40,20 €	36,60 €	8,20 €		85,00 €
Carte Interfédérale	40,20 €	36,60 €	8,20 €	25,00 €	110,00 €

PAEF + Interfédéral (Un PAEF demande un timbre interfédéral)

Il paye une 1ère carte 132,65 € puis une seconde carte 110,00 € - 40,20 € - 36,60 € = 33,20 €

Soit **132,65 € + 33,20 € = 165,85 €**

Un interfédéral + PAEF (Un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF

Il paye une première carte 110,00 € puis une seconde carte 15,00 € + 11,00 € + 29,85 € = 55,85 €

Soit : **110,00 € + 55,85 € = 165,85 €**

Nous étions là
en 2023

Nous serons
toujours là en
2024

